

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **1er JUIN 2021** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2021-06-95

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3 - ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 mai 2021**
 - 3.1.1 - Suivi des procès-verbaux**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Comptes du mois**
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 - Bordereau des correspondances**
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Adoption modification au règlement gestion contractuelle # 101-2021**
 - 7.2 - Rapport de la mairesse**
 - 7.3 - Demande au programme TECQ**
 - 7.4 - Poste d'agente administrative**
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie**
 - 9.2 - Suivi du comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendie.**
 - 9.3 - Adhésion à l'application Survi-Mobile**
 - 9.4 - Appropriation du surplus accumulé pour camion incendie**
 - 9.5 - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec**
- 10 - VOIRIE**
 - 10.1 - Rapport de voirie**
 - 10.2 - Amendement au contrat déneigement et déglçage de la route 277**
- 11 - LOISIRS ET CULTURE**
- 12 - DÉVELOPPEMENT**
- 13 - URBANISME**
 - 13.1 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement**
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 14.1 - Achat débitmètre**
- 15 - VARIA**
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 mai 2021

2021-06-96

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-97 3.1.1 - Suivi des procès-verbaux

Suivi des procès-verbaux précédents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2021-06-98 4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

QUE la liste des comptes du mois de mai 2021 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	89 810,58\$
Salaires nets:	12 426,30\$
Total:	102 236,88\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

2021-06-99 5.1.1 - Audits de conformité

La vice-présidence à la vérification de la Commission municipale procédera à deux missions d'audits de conformité portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation dans toutes les municipalités.

Au terme de ces audits, la Commission formulera des constats et des recommandations.

2021-06-100 5.2 - Demande de commandite Fondation du Sanatorium Bégin

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'offrir un don en commandite à la Fondation du Sanatorium Bégin de 200\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Nous avons reçu une aide financière de 18 350\$ de notre députée, Madame Stéphanie Lachance, pour l'entretien de nos routes.

Bravo aux organisateurs et aux participants de la marche pour la sclérose en plaques qui a eu lieu dans nos rues le 30 mai dernier. Une somme de 4 800\$ a été amassée.

7 - ADMINISTRATION

2021-06-101

7.1 - Adoption modification au règlement gestion contractuelle # 101-2021

CONSIDÉRANT le projet de loi 67 adopté dans les dernières semaines oblige toute municipalité à modifier son règlement sur la gestion contractuelle avant le 25 juin 2021.

CONSIDÉRANT QUE le nouveau règlement doit inclure les mesures «favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700\$).»

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Monsieur André Boutin à la séance du 4 mai dernier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'adopter le règlement # 101-2021 intitulé "Modification au règlement sur la gestion contractuelle"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-102

7.2 - Rapport de la mairesse

Présentation du rapport de la mairesse de l'année financière 2020.

2021-06-103

7.3 - Demande au programme TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 002 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 002 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-104 7.4 - Poste d'agente administrative

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour combler le poste.
On affiche l'offre d'emploi jusqu'au 23 juin.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

2021-06-105 9.2 - Suivi du comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendie.

2021-06-106 9.3 - Adhésion à l'application Survi-Mobile

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'optimiser le service incendie en coopérant avec la municipalité de Ste-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE l'application Survi-Mobile sera utilisée pour les deux services incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'adhérer à l'application Survi-Mobile fournie par Cauca au coût mensuel de 9,00\$/pompier plus un frais unique pour l'équipement de 200\$ plus taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de service avec le fournisseur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-107 9.4 - Appropriation du surplus accumulé pour camion incendie

CONSIDÉRANT un surplus au budget de la sécurité incendie de 16 237\$ en 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'affecter 16 237\$ du surplus accumulé pour l'achat futur d'un camion pour le service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-108 9.5 - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE l'harmonisation des règlements tels que nuisances, sécurité des lieux publics, animaux, alarme, etc. faciliterait beaucoup le travail des policiers dans l'application de ceux-ci et l'émission des constats d'infraction;

ATTENDU QU'il a déjà été discuté d'une uniformisation avec le Comité sécurité publique et que les maires qui siègent sur ce comité sont d'accord avec cette idée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est d'accord pour entamer le travail d'harmonisation des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport de voirie

2021-06-109

10.2 - Amendement au contrat déneigement et déglçage de la route 277

Ce point est reporté car nous n'avons pas reçu la proposition du ministère des Transports.

11 - LOISIRS ET CULTURE

Un Croque-Livres sera installé bientôt au parc du Petit Bocage.

Nous y installerons une toilette chimique.

Nous allons également y organiser 2 activités musicales pendant l'été.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

2021-06-110

13.1 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement, à titre d'officière en bâtiments et en environnement, est effectif depuis le 20 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague nomme madame Annie Leblond, en plus de madame Lise Buteau et messieurs Gabriel Gosselin et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement;

QUE par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

Une consultation publique aura lieu le 15 juin prochain sur le prochain plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).
Le lien a été publié sur le site de la municipalité.

2021-06-111

14.1 - Achat débitmètre

CONSIDÉRANT QUE notre demande de subvention pour l'achat d'un débit mètre a été refusée au programme TECQ.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

De faire appel, dans un premier temps, à Madame Martine Pilote, responsable de notre dossier lors de la mise en place du réseau d'égout, pour faire accepter cette dépense comme étant partie intégrante du système de traitement des boues;

Advenant le refus d'inclure cet équipement dans la TECQ, procéder à l'achat du débitmètre au coût de 6 191\$ taxes et installation incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-06-112

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse